



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-1-2

Séance du vendredi 8 décembre
2017

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
APEI HIRSINGUE
RECONDUCTION DE GARANTIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente et l'article L. 3231-4 et suivants du même code relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 et suivants du Code Civil relatifs à l'obligation du débiteur avant implication de la caution envers le créancier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au projet de budget primitif 2017, la délibération du Conseil départemental CD-2017-3-1-6 du 23 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU la délibération du 4 février 2005 (CP 1ère/01-05) relative à une garantie d'emprunt à hauteur de 850 000 € accordée à l'A.P.E.I. de Hirsingue pour le financement de la construction d'une Maison de Retraite Spécialisée de 18 lits pour les personnes handicapées vieillissantes à Hirsingue,

- VU la délibération du 4 juillet 2008 (CP-2008-8-1-5) relative à une garantie d'emprunt à hauteur de 800 000 € accordée à l'A.P.E.I. de Hirsingue pour le financement de la construction d'un Foyer studios de 15 lits pour les personnes handicapées à Hirsingue,
- VU la demande formulée par l'A.P.E.I. de Hirsingue relative à l'emprunt d'un montant de 970 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel des Deux Vallées consécutivement à un réaménagement de dette,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ⇒ Décide de reconduire la garantie à 100 % à l'A.P.E.I. de Hirsingue pour l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel des Deux Vallées.

Les caractéristiques de prêt n°10278 03130 00062672118 du Crédit Mutuel des Deux Vallées de Hirsingue à la date d'avenant du 31/08/2017 sont les suivantes :

Montant :	970 000 €
Capital restant dû au 31/08/2017 :	942 828,11 €
Taux fixe :	1,40 %
Remboursement :	166 mensualités de 5 679,28 €

- ⇒ S'engage au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes contractuellement à la date d'exigibilité, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Mutuel, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ⇒ S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.
- ⇒ Autorise la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité